



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Affichage le 09/11/15

EVALUATION 2015

La section CFDT SDIS 33 porte à la connaissance des agents le contenu de la présentation faite par le GRH au **groupe de travail évaluation** jeudi 5 novembre. Outre les représentants désignés au titre de l'administration, étaient présents les représentants du personnel (CFDT, CGT, SUD, Avenir et secours, FA).

- le GRH mettra à disposition sur l'intranet du SDIS des documents accessibles pour tous les agents, à compter du 16 novembre. Ces documents comprendront notamment les modèles de convocation, de compte-rendu d'entretien professionnel, les guides (évaluateur et évalué), la note de cadrage,....
- l'évaluateur devra utiliser ces modèles de convocation et de compte-rendu d'entretien professionnel. L'évaluateur devra les remplir et les transmettre à l'agent évalué dans les délais réglementaires.
- pour les SPP de catégorie A et B, le compte-rendu de l'entretien professionnel est celui proposé par la DGSCGC.
- pour les PATS de catégorie A, B et C ainsi que les SPP de catégorie C, le modèle de compte-rendu de l'entretien professionnel est propre au SDIS et reprend les critères présentés en comité technique.
- les informations relatives aux formations passées de l'évalué seront disponibles pour l'évaluateur en accès direct sur l'application formation (GEEF).
- les souhaits de formations formulés par l'agent évalué seront à saisir directement dans l'application GEEF par l'évaluateur.
- une formation sera dispensée à l'intention des évaluateurs (au nombre de 352) à compter du 16 novembre par le GRH. Les sessions sont prévues par demi-journée, à raison de 12 agents par formation. Celles-ci devraient porter notamment sur la notion d'objectif.
- un numéro dédié ainsi qu'une FAQ seront mis à disposition par le GRH.
- les groupements ayant déjà initié des entretiens de notation pour cette année recommenceront afin de s'inscrire dans le cadre de l'évaluation 2015.

La CFDT a fait part des observations suivantes en séance sur :

- l'absence d'objectifs définis pour 2015 aura pour conséquence de rendre « neutre » cette première année.
- aucun travail en amont pour 2016 n'ayant été initié par le SDIS sur la définition d'objectifs pour la structure, l'évaluation 2016 ne sera pas, elle non plus, optimale.

- l'information obligatoire sur les évolutions de carrière (possibilité de changement de grade) de chaque évalué n'étant pas remise au moment de l'évaluation, chaque évaluateur interrogera le GRH pour disposer de ces éléments.

La CFDT regrette que les observations émises en comité technique sur l'absence de travail sur les objectifs et sur les critères n'aient pas été prises en compte.

La CFDT constate le report d'actions sur une application formation (GEEF) non accessible pour tous et sur laquelle les évaluateurs ne sont pas tous formés.

La CFDT déplore l'approche du SDIS de la Gironde, uniquement sous l'angle des outils. La notion d'objectif, pivot du décret, structurant pour notre collectivité et les agents, est appréhendée par la gouvernance du SDIS de manière accessoire voire anecdotique.

En conclusion, l'article 3 du décret prévoit 7 points à aborder, l'entretien professionnel au SDIS se résume à la manière de servir du fonctionnaire.

Afin d'établir un bilan sur l'évaluation 2015, la CFDT propose à chaque agent de faire part de ses remarques ou difficultés par messagerie à l'adresse suivante sdis33cfdt@gmail.com